



FICHE D'INSCRIPTION JIU-JITSU BRESILILEN / LUTA LIVRE

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

PAYS DE NAISSANCE :

VILLE DE NAISSANCE :

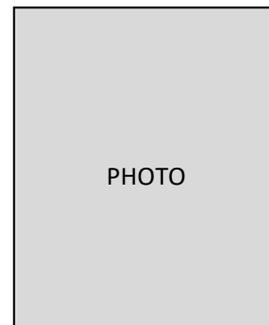
ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : EMAIL

PROFESSION :

JE CONNAIS LE CLUB PAR LE BIAIS DE :



Pour les mineurs :

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur) autorise l'enfant ci-dessus à pratiquer l'activité sportive désignée et déclare avoir pris connaissance des conditions d'assurance et du règlement intérieur.

Le règlement de la cotisation annuelle : paiement possible en 3 ou 4 fois, à condition de fournir l'intégralité des chèques au moment de l'inscription ou la totalité en espèce.

Un exemplaire du règlement intérieur m'a été remis. J'ai pris bonne note des obligations qui incombent aux membres et m'engage à toutes les respecter.

Veuillez trouver ci-joint un paiement de en règlement de mon inscription.

Pièces obligatoires à fournir à l'inscription :

- Cette fiche d'inscription signée
- 1 Certificat médical de non contre-indication à la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien
- 2 photos d'identités récentes



Toute inscription ne sera définitive que lorsque cette fiche sera remplie et accompagnée de toutes les pièces à fournir.

Je suis informé(e) que toute activité souscrite ne peut être remboursée.

J'ai également bien pris connaissance du fait que le Jiu-Jitsu Brésilien est une activité physique et de contact. L'association sportive ne pourra en rien être tenue responsable des dommages et blessures éventuelles liées à sa pratique lors des entraînements.

Fait à le

Signature :

(Précédée des mentions « Lu et approuvé »)



AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e).....demeurant
au.....

autorise gracieusement

pour moi-même

pour le mineur :.....

en qualité de : père, mère, tuteur

L'association Fight For Jiu-Jitsu à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise Fight For Jiu-Jitsu à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, vidéos ou captations numériques prises dans le cadre associatif.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'association sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports d'enregistrement numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à le

Signature :

(Précédée des mentions « Lu et approuvé »



**CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
A LA PRATIQUE EN COMPETITION DU JIU-JITSU BRESILIEN,
JU-JITSU NEWAZA, DU GRAPPLING et de la LUTA LIVRE**

Je soussigné(e), Docteur.....

Certifie avoir examiné(e) (NOM, Prénom) :

.....

Né(e) le :.....

Et déclare que la personne susmentionnée est médicalement apte à la pratique du JIU-JITSU BRESILIEN, JU-JITSU NEWAZA, du GRAPPLING et la LUTA LIVRE et notamment en compétition.

Je déclare avoir évalué(e) la condition médicale de la personne et ai discuté(e) de ses antécédents médicaux. Sur la base de mon évaluation, je considère qu'elle est en mesure de pratiquer en toute sécurité le JIU-JITSU BRESILIEN, JU-JITSU NEWAZA, GRAPPLING et la LUTA LIVRE et notamment en compétition.

Fait à :..... le :.....

Signature et cachet du médecin :



Règlement intérieur

1. Respecter les règles : Nous respectons scrupuleusement les règles, les horaires et les directives établies par l'association Fight For Jiu-Jitsu. Nous comprenons que ces règles sont mises en place pour assurer la sécurité, l'équité et le bon déroulement de nos entraînements et compétitions. Nous nous engageons à suivre ces règles avec discipline et intégrité.

2. Saluer le tatami : Nous reconnaissons l'importance de saluer le tatami avant et après chaque pratique. Ce geste symbolique représente notre respect envers cet espace sacré où nous nous entraînons et nous développons. Nous saluons, reconnaissant le rôle essentiel du tatami dans notre pratique du Jiu-Jitsu Brésilien et de la Luta Livre.

3. Maintenir la propreté : Nous veillons à maintenir un niveau de propreté élevé lors de nos pratiques. Nous portons une attention particulière à notre hygiène personnelle, en veillant à être propres et bien entretenus. Nous respectons les règles d'hygiène et de propreté de notre environnement, en gardant nos équipements propres et en contribuant à la propreté générale des installations.

4. Respecter les pratiquants le professeur et les instructeurs : Nous nous engageons à respecter tous les pratiquants et le professeur dans l'enceinte du club. Nous reconnaissons que chaque individu a sa propre progression et niveau de compétence, et nous traitons chacun avec respect et considération. Nous encourageons un esprit d'entraide et de soutien mutuel, favorisant ainsi une atmosphère positive et bienveillante au sein du club.

5. Comportement exemplaire en compétition ou autre événement où le club est représenté : Lorsque nous représentons le club lors de compétitions ou d'autres événements, nous nous engageons à adopter un comportement exemplaire. Nous respectons les règles et les décisions des arbitres et des organisateurs, tout en faisant preuve de fair-play envers nos adversaires. Nous représentons notre club avec honneur et dignité, en étant des ambassadeurs de nos valeurs éthiques et de notre discipline.

6. Le dojo est un lieu de discipline, de respect et de cohésion : Tenue obligatoire : Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de respect des règles sportives applicables à notre discipline, seuls les kimonos, rashguards, shorts et équipements expressément autorisés par le règlement fédéral sont admis sur le tatami. Tout bijou, accessoire ou élément vestimentaire non prévu par ces règlements est interdit.

Neutralité : Sur le tatami, pendant la pratique sportive et lors des compétitions internes ou externes, le port de tout signe politique, religieux ou philosophique ostentatoire est interdit. Cette règle vise à garantir : le bon déroulement des cours et des compétitions, afin d'assurer le bon fonctionnement de l'association ; la sécurité et l'hygiène des pratiquants ; la conformité avec le règlement de la fédération de tutelle.

7. Mixité et égalité dans la pratique : Le Jiu-Jitsu Brésilien et la Luta Livre se pratiquent dans un cadre mixte, fondé sur le respect mutuel et l'égalité entre tous les pratiquants. Chaque élève doit accepter de s'entraîner avec des partenaires de tout sexe, origine, conviction ou orientation, conformément à l'éthique martiale et aux valeurs de notre association. Le refus de pratiquer avec une personne en raison de son sexe, de sa religion, de sa nationalité, de son orientation sexuelle, de ses convictions politiques ou de toute autre appartenance constitue un comportement discriminatoire, contraire à la loi et aux valeurs du club. Pour des raisons de sécurité, de santé ou d'intégrité physique (ex. écart de poids important, blessure, différence de niveau dangereuse), l'encadrant peut organiser les groupes et adapter les binômes. Ces adaptations relèvent exclusivement de l'autorité pédagogique des instructeurs et ne sauraient justifier un refus discriminatoire de pratiquer avec un partenaire. Tout comportement ou propos discriminatoire entraînera un rappel à l'ordre, et en cas de récidive ou de manquement grave, pourra conduire à l'exclusion définitive du club, sans remboursement des cotisations.

8. Accès au dojo pendant les cours : Afin de préserver la concentration des enfants, de ne pas gêner les instructeurs dans leur enseignement et de respecter l'étiquette du tatami, l'accès au dojo est strictement interdit aux parents et accompagnateurs pendant les cours. Les séances se déroulent portes closes, conformément aux principes de respect, de discipline et de sérénité propres à la pratique du Jiu-Jitsu Brésilien et de la Luta Livre. Seule exception : les parents sont autorisés à assister au cours dans le cadre d'un cours d'essai.

9. Respect des décisions pédagogiques : Les décisions pédagogiques prises par le professeur ou les instructeurs, qu'elles concernent l'organisation des cours, la discipline, ou l'évolution des élèves (grades, groupes, etc.), ne peuvent donner lieu à contestation au sein du dojo de la part des parents ou accompagnateurs. Chaque famille est libre de ne pas adhérer à notre fonctionnement associatif et pédagogique, et est également libre de s'orienter vers un autre club si elle ne partage pas les valeurs ou les choix éducatifs de notre structure. Le respect mutuel entre encadrants et familles est une condition indispensable au bon fonctionnement du dojo.

10. En qualité de parents ou de responsables légaux des enfants : Nous reconnaissons qu'il nous revient la charge d'éduquer nos enfants, plutôt qu'aux instructeurs et membres de l'association. Ladite association a pour vocation d'enseigner le Jiu-Jitsu Brésilien et de la Luta Livre et de véhiculer des valeurs spécifiques, cependant, en aucun cas elle ne peut prétendre se substituer à l'éducation dispensée par les parents.

Ces règles sont applicables dans tous les aspects de notre participation au club, y compris sur les groupes WhatsApp ou autres réseaux sociaux associés au club. Nous reconnaissons que l'association se réserve le droit de prendre des mesures disciplinaires, telles qu'un renvoi partiel ou total, en cas de manquement au règlement pour les adultes, mineurs ou les responsables légaux des enfants sans aucun remboursement des frais d'inscription ou des cotisations déjà versées. Cette règle est portée à la connaissance de tous les adhérents et leurs représentants légaux au moment de l'inscription et acceptée par leur signature du présent règlement intérieur. Nous considérons cette mesure comme une conséquence nécessaire pour préserver l'intégrité du groupe et maintenir un environnement sûr et respectueux pour tous les pratiquants.

Date : _____

Nom, prénom et signatures du pratiquant
(Précédée des mentions « Lu et approuvé »)

Nom, prénom et signature d'un responsable légal pour un mineur
(Précédée des mentions « Lu et approuvé »)